



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection Générale de l'Environnement
et du Développement durable

Information sur l'absence d'observation dans le délai de la mission régionale d'autorité environnementale sur Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Lespignan (Hérault)

N°saisine : 2022-010776

N°MRAe : 2022AO89

Montpellier, le 7 octobre 2022

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 07 juillet 2022, la commune de Lespignan a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Lespignan (Hérault) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 07 octobre 2022 (article R104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.